

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021 20h15.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14
Absents : 1

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 6 septembre 2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 26 août 2021.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Coulon-Garcia, Hennon, Le Mazurier, Lemoine, Bouillé, Teulade, Michel, Dujardin, De Meulenaere, Gérard, Grand, Guilloteau, Mayerowitz, Merle.

Absents excusés : Monsieur Fasseler

Secrétaire de séance : Monsieur Mayerowitz est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire excuse l'absence de Monsieur Fasseler, Maire délégué. Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Dominique Fasseler, décédée à l'âge de 62 ans le samedi 28 août 2021.

DELIBERATION N° 0026-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS RURAUX 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

-1) *Extension et Réaménagement de la mairie pour 220.000 € H.T.*

-2) *Réaménagement du logement communal sis au n°6 de la Rue de la Fontaine à l'Ange pour 200.000 € H.T.*

Le montant total des travaux s'élève à 420.000 € H.T.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de **trois ans** à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine et Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département sur le plafond de 370.000 € HT.
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal a désigné :

- Le Cabinet Greuzat, BET VRD et le Cabinet Carrère, Architecte, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du programme, et a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre en date du 22 Avril 2021.

DELIBERATION N° 0027-2021 : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2021-07 du comité syndical du 3 mars 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Dampmart ;

Vu la délibération n°2021-13 du comité syndical du 1^{er} avril 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Claye Souilly ;

Vu la délibération n°2021-29 du comité syndical du 2 juin 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes ;

Vu la délibération n°2021-42 du comité syndical du 6 juillet 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Oissery et Moussy le Neuf ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

POINT SUR LE COMMISSIONS ET AVANCEES DES TRAVAUX

<u>SKATE PARK</u>	Le dossier de demande de subvention est pris en compte. A la majorité du conseil municipal, le choix de l'implantation se porte sur le terrain communal a proximité du cimetière de Villegagnon. Les abords seront aménagés et l'accès sera sécurisé afin de permettre aux skateurs d'y accéder en toute tranquillité.
<u>LIMITATION DE VITESSE ENTREE DE VILLEGAGNON</u>	Une demande de subvention au titre des amendes de police a été déposée pour l'installation d'un ralentisseur (coussin berlinois) expérimental à l'entrée de Villegagnon coté hameau de Marchelong.
<u>VIDEOPROTECTION</u>	L'étude se poursuit. Le choix devrait se porter sur la réalisation de 2 tranches subventionnées au titre du Fond d'Equipement Rural (FER) pour l'année 2022 ainsi que par d'autres types de subventions. La première tranche s'axerait sur le bourg de Bannost et la RN4. La seconde tranche concernerait le Bourge de Villegagnon et des hameaux. Des devis sont sollicités.
<u>URBANISME</u>	4 dossiers étudiés à la commission du 02/09/2021. Avis favorable pour tous les dossiers. Modification du nuancier communal avec ajout du RAL 9016 « blanc de signalisation » correspondant au coloris traditionnellement utilisé pour les huisseries en PVC.
<u>PERMIS CITOYEN</u>	La commission jeunesse est chargée d'étudier la mise ne place d'un permis citoyen : Participation au paiement du permis de conduire pour les jeunes qui accepteraient de réaliser des heures de bénévolat pour la commune. Un règlement devra être élaboré pour déterminer : Les critères de sélection, le nombre d'heures ainsi que le montant de la participation.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Terrain rue de la fontaine a l'ange

Une proposition écrite d'acquisition a été adressée à la mairie. Le conseil municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre les formalités. (Délibération lors du prochain conseil)

Food truck

Un Food truck « pizzas » s'installera tous les lundis soir à Bannost-Villegagnon. Semaines paires à Bannost, semaines impaires à Villegagnon

Ecole

56 enfants ont fait leur rentrée scolaire à Bannost ou les 3 classes sont opérationnelles.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30

Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GERAULT Gérard	
FASSELER Philippe	<i>Absent excusé</i>	GRAND François	
COULON-GARCIA Leslie		GUILLOTEAU Christophe	
HENNON Brigitte		LEMOINE Vanessa	
LE MAZURIER Martine		MAYEROWITZ Patrick	
BOUILLÉ Blandine		MERLE Philippe	
DUJARDIN Sylvain		MICHEL Patrick	
TEULADE Carine			